

RAPPEL SECURITE INCENDIE

Nous vous rappelons que pour des raisons évidentes de sécurité incendie, tout appareil à braises est interdit sur la résidence (barbecue à charbon,...).

De plus, pour les fumeurs, nous vous prions de ne pas jeter vos cendres par vos fenêtres et/ou balcons. En effet, les cendres se retrouvent en contre bas et peuvent provoquer un incendie.

Comptant sur votre civisme,



Le Syndic

